



No de résolution
ou annotation

Province de Québec
Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-FERRÉOL-LES-NEIGES, TENUE DANS L'ANCIEN HÔTEL DE VILLE, 33, RUE DE
L'ÉGLISE, LE 1^{ER} NOVEMBRE 2022, À 19H45, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MADAME
MÉLANIE ROYER-COUTURE, MAIRESSÉ.**

Sont présents : Mesdames Camille Nadeau et Mélanie Royer-Couture et messieurs Claude Leclerc, Eric Ennis, Marc Magny, Stéphane Racine et Vincent Villemure.

Invité : Monsieur François Drouin, directeur général.

Secrétaire d'assemblée : Monsieur Martin Leith, greffier-trésorier.

Ouverture de la séance
Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

Rés. #22-272
Avis de convocation
Il est proposé par monsieur Stéphane Racine et unanimement résolu ;

Que les conseillers municipaux acceptent l'avis de convocation, tel que rédigé.

Rés. #22-273
Modification de la résolution #22-222
Il est proposé par monsieur Eric Ennis et unanimement résolu ;

Que les membres du conseil municipal modifient la résolution #22-222 pour remplacer les points suivants :

- **Que la date limite de construction soit le 31 décembre 2023;**
- **Que le terrain soit rétrocédé à la Municipalité, sans frais, si la construction n'est pas terminée le 31 décembre 2023;**

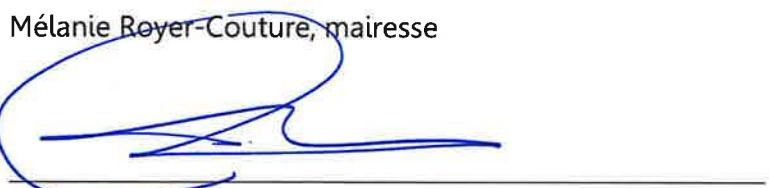
Par les points :

- **Que les travaux doivent être débutés avant le 31 décembre 2023;**
- **Que le terrain soit rétrocédé à la Municipalité, sans frais, si le délai mentionné n'est pas respecté;**

Que les autres éléments de la résolution #22-222 demeurent inchangés.

Période de questions - Aucun citoyen
Étant donné l'absence de citoyen à la séance, il n'y a pas eu de période de questions.

Fin de la séance
Levée de la séance à 19 heures 46.


Mélanie Royer-Couture, mairesse

Martin Leith, greffier-trésorier